RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1998 B 00220
Numéro SIREN : 401 952 957
Nom ou dénomination : BADET CLEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 5696

2022002419

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
16 JUIN 2022
21000 DIJON

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Le soussigné
Monsieur Laurent DELAUNAY,
demeurant à L'ETANG-VERGY (Côte d'Or) 41 Rue de Beaune,
agissant au nom, pour le compte et en qualité de président de la société :

BADET CLEMENT

société par actions simplifiée au capital de 600 000 €, dont le siège social est à NUITS SAINT GEORGES (Côte d'Or) 10 rue Lavoisier, et immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 401952957,

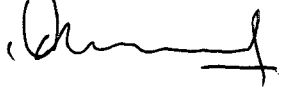
A l'honneur de vous exposer que la société a, conformément à ses statuts, arrêté ses comptes au 31 décembre 2021 et doit en conséquence, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce et à l'article 121 du décret du 23 mars 1967, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2022.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

- Les difficultés rencontrées pour récupérer les données financières relatives à une filiale située aux Etats-Unis et qui impactent les comptes de la société BADET CLEMENT ont entraîné un retard dans la production des comptes annuels nous empêchant de tenir l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels dans les délais.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de trois (3) mois le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Fait à NUITS SAINT GEORGES,
Le 14 juin 2022



Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 04 JUIL. 2022
sous le n° A
2022/5696

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

ORDONNANCE

R.G. : 2022 002414

Par requête reçue au greffe en date du 16 juin 2022, DELAUNAY Laurent, Président de la société BADET CLEMENT, sise 10, Rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 401 952 957, sollicite du président du tribunal de commerce de Dijon de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2022 du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société BADET CLEMENT, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

MOTIFS DE LA DÉCISION

En faits :

La société BADET CLEMENT a fixé la clôture de ses comptes au 31 décembre de chaque année et l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021 aurait dû se tenir avant le 30 juin 2022.

La société BADET CLEMENT indique des difficultés rencontrées pour récupérer des données financières relatives à une filiale située aux Etats-Unis.

Par conséquent, il convient de proroger au 30 septembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société BADET CLEMENT.

PAR CES MOTIFS

Nous, Jérôme PRINCE, président du tribunal de commerce de Dijon,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce,

Vu les statuts de la société BADET CLEMENT,

PROROGEONS au 30 septembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société BADET CLEMENT ;

DISONS que conformément aux dispositions de l'article R. 210-19 du Code de commerce, le greffier procédera au dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés d'une copie de la présente ordonnance ;

METTONS les dépens de la présente ordonnance taxés et liquidés à la somme de 32,22 € à la charge de la société BADET CLEMENT ;

Fait à Dijon,
Le 28/6/22

Le président.
Jérôme PRINCE.